

Atelier Webinaire participatif : Mobilités & collectivités d'Occitanie : État des lieux et propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Animation :

Bertrand BUINEAU (Région Occitanie)

Alexandre STAUB (AREC Occitanie)

Raphaëlle BOUR (Société COADA)

Avec l'appui technique de :

Pour un webinaire en toute sérénité...

- Merci de **vous présenter** dans le fil de discussion : nom, prénom, structure
- N'oubliez pas de **couper vos micros et vos caméras** pendant le webinaire pour éviter les bruits externes durant les interventions et réduire la bande passante
- **N'hésitez pas à poser des questions** directement **sur le chat** (onglet « converser ») pendant les interventions, nous prendrons le temps d'y répondre
- Le webinaire **sera enregistré** pour une diffusion ultérieure sur la plateforme TOTEn. Les questions seront coupées au montage.

Avec l'appui technique de :

Déroulé du webinaire

10' Séquence 1 :

- *Présentation du contexte législatif et de la démarche engagée par la Région avec l'appui de l'AREC*

20' Séquence 2 :

- *Présentation de la phase 1 « état des lieux »*

15' Questions/réponses : échange sur la première phase état des lieux, sur la démarche Région

20' Séquence 3 :

- *Présentation de la démarche concernant les missions de concertations « indicateurs »*

15' Questions/réponses : échange sur la démarche de concertation « indicateurs »

5' Clôture de l'atelier

Avec l'appui technique de :

Séquence 1 :

Présentation du contexte législatif et de la démarche engagée par la Région avec l'appui de l'AREC

Bertrand BUINEAU - Région Occitania

Responsable de service

Service Intermodalité Accessibilité & Nouvelles Mobilités -

Direction Mobilité Infrastructure Développement

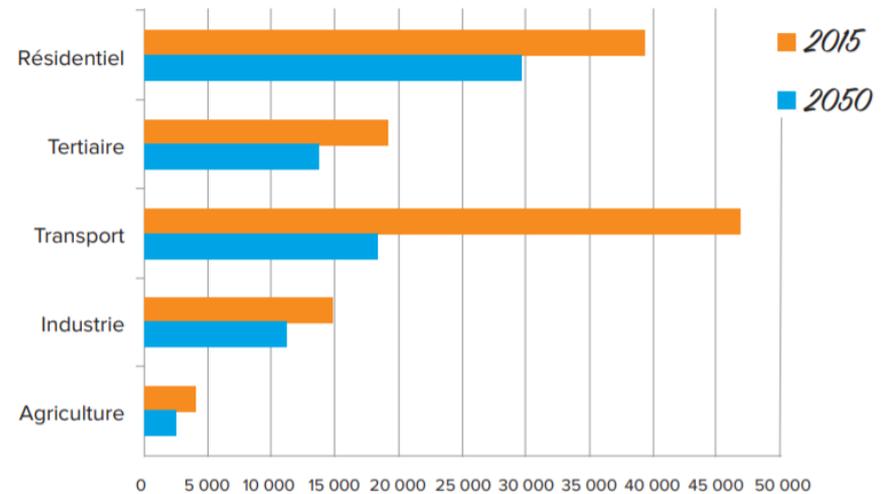
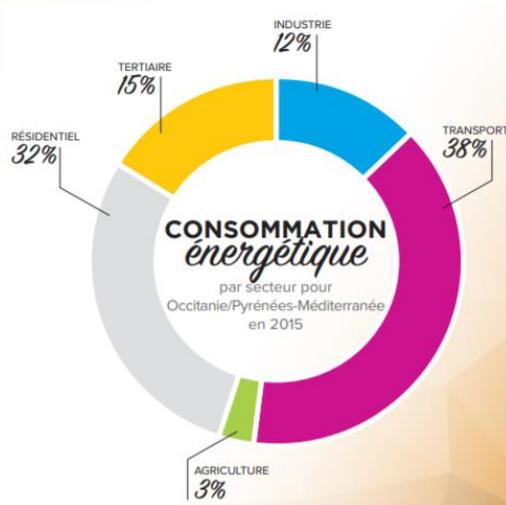
04 67 17 87 03 | bertrand.buineau@laregion.fr

Avec l'appui technique de :

Les mobilités : un secteur à fort enjeu dans le scénario Région à Energie Positive

38 %

En 2015, ce secteur était responsable de 38% des consommations énergétiques du territoire régional.



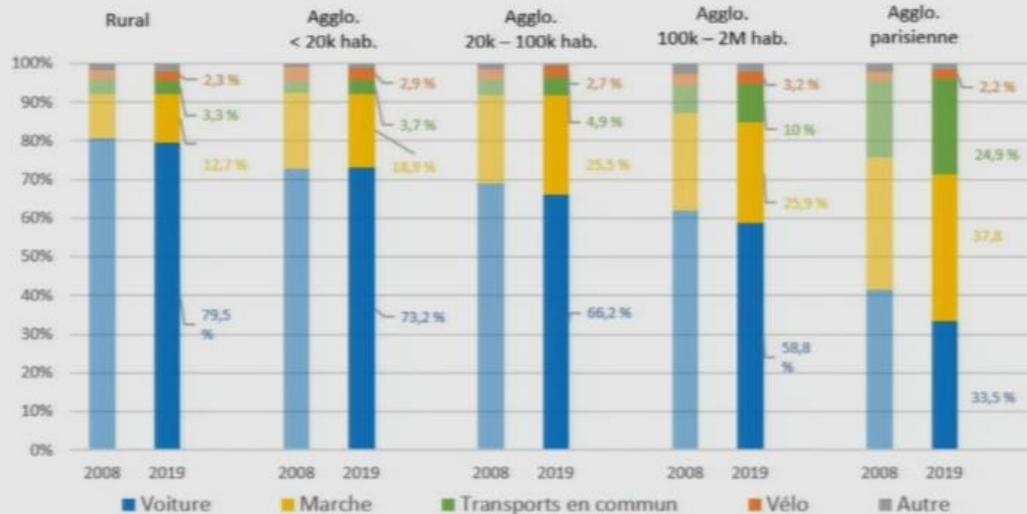
59 %

La baisse de la consommation d'énergie envisagée est imputable à 59% au seul secteur des transports, qui est de loin le premier secteur sur lequel est porté l'effort dans le scénario en termes d'économie d'énergie.

Avec l'appui technique de :

Quels modes de déplacement adaptés à quelles typologies d'espaces ?

Part modale des déplacements par type d'espace



Champ : déplacements des individus âgés de 6 ans ou plus résidant en France métropolitaine. -
Sources : SDES, Enquête mobilité des personnes 2018–2019 ;
Insee, Enquête nationale transports et déplacements 2007–2008 (SOeS – Insee – Inrets).

Les enjeux de mobilités sont différenciés selon le type d'espace :

On peut noter **une constance dans la part modale de déplacements dans le milieu rural**, avec une prédominance de l'automobile

Et **une part modale vélo comparable en milieu peu dense et dans les plus grande villes.**

Posant la **question de la gestion des mobilités en milieu peu dense** notamment.

Avec l'appui technique de :

La LOM : répondre à un besoin d'organisation des mobilités dans les espaces de faible densité

Objectif de la LOM = Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité en supprimant les « zones blanches de mobilités », c'est-à-dire non couvertes par une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)

140 Communautés de Communes en Région Occitanie
 dont 5 comprenant ou étant une AOM
 au 1^{er} janvier 2019

31 mars
 2021

Date limite de délibération pour les CC qui souhaitent prendre la compétence "mobilité"

La CC délibère pour devenir AOM

La CC ne délibère pas pour devenir AOM

31 juin
 2021

Date limite des communes membres pour se prononcer sur ce transfert de compétence

La majorité est réunie

La majorité n'est pas réunie

01 juillet
 2021

La CC devient AOM

La Région devient AOM par substitution sur le territoire des CC qui ne sont pas devenues AOM

Avec l'appui technique de :

Anticiper ces évolutions en Occitanie : genèse de la mission Région/AREC

Constat initial : En cas de prise de compétence ou de non prise de compétence, la **coopération et la coordination entre les collectivités et la Région** seront nécessaires pour répondre aux besoins de mobilité des territoires.

Il est essentiel **d'anticiper les évolutions de la LOM** et de **favoriser les conditions d'un dialogue territorial** entre les différents échelons compétents.

Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux du niveau de maturité des collectivités en matière de « Mobilités »

Phase 2 : Élaboration de deux missions de concertation « indicateurs » afin d'anticiper la mise en place de partenariats ultérieurs

Avec l'appui technique de :

Le déroulé de la mission Région/AREC

AREC

1. État des lieux des projets « Mobilités » en Occitanie
2. Élaboration de deux missions de concertation « indicateurs » afin d'anticiper la mise en place de partenariats ultérieurs

Région

Missions de concertation « indicateurs » afin d'anticiper la mise en place de partenariats ultérieurs

Autres tests

Test 1

PETR Vallée de l'Aude

Test 3

Test 2 CC vallée des Gaves

CC Grand Orb

Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021
---------------	-------------	--------------	-----------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------	--------------

Mission AREC

Avec l'appui technique de :

Séquence 2 :

Présentation de la phase 1

« État des lieux »

Alexandre STAUB - AREC Occitanie
*Chef de projets territoriaux et Doctorant Mobilités
Alternatives / Transition énergétique*
05 34 31 97 26 | alexandre.staub@arec-occitanie.fr

Avec l'appui technique de :

Réalisation d'un état des lieux du niveau de maturité des collectivités en matière de mobilités

Objectif : Réaliser un **inventaire** du niveau de maturité des collectivités (EPCI, PNR, PETR) en matière de « Mobilités » en s'appuyant sur un **questionnaire factuel** interrogeant celles-ci sur différents critères (moyens, stratégies, projets, actions mises en place, etc.).

- Celui-ci doit permettre de **comprendre sur quels sujets et dans quels contextes pourront s'établir des modalités de partenariat, de coopération et de coordination entre les collectivités et la Région**, nécessaires pour répondre aux besoins de mobilité des territoires au vu de la LOM.

Situation sanitaire = décalage de la mission

Pas encore de résultats exploitables

Structure du questionnaire

I – La situation de la collectivité aujourd'hui

Les moyens d'agir de la collectivité

Les stratégies en matière mobilités

II - Les projets en cours

Les actions mises en place par la collectivité

Le jeu d'acteur institutionnel

III - Les réflexions et perspectives

Les évolutions liées à la LOM

Avec l'appui technique de :

Pourquoi lancer une enquête auprès des collectivités pour connaître leurs actions, politiques et moyens en matière de « Mobilités » ?

Quelques éléments de compréhension

Qu'entend-on par Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ?

La LOM vient **clarifier le rôle des AOM** notamment pour les nouvelles mobilités

Organiser des services de transports publics

Service régulier de transport public

Service de transport public à la demande

Service de transport scolaire

Organiser ou contribuer au développement des modes alternatifs

Service de mobilités actives

Service de mobilités partagées

Service de mobilité solidaire

Assurer en parallèle, la planification, le suivi et l'évaluation de la politique de mobilité

Mettant en avant deux grands axes d'actions pour les collectivités

Les interactions entre les services TC et les modes alternatifs qui vont se mettre en place **peuvent avoir des conséquences à la fois positives ou négatives** sur les actions des autres échelons, à travers **l'interconnexion et l'interdépendance** des différents services de mobilité.



Comment cela se traduit dans les actions de mobilités ?

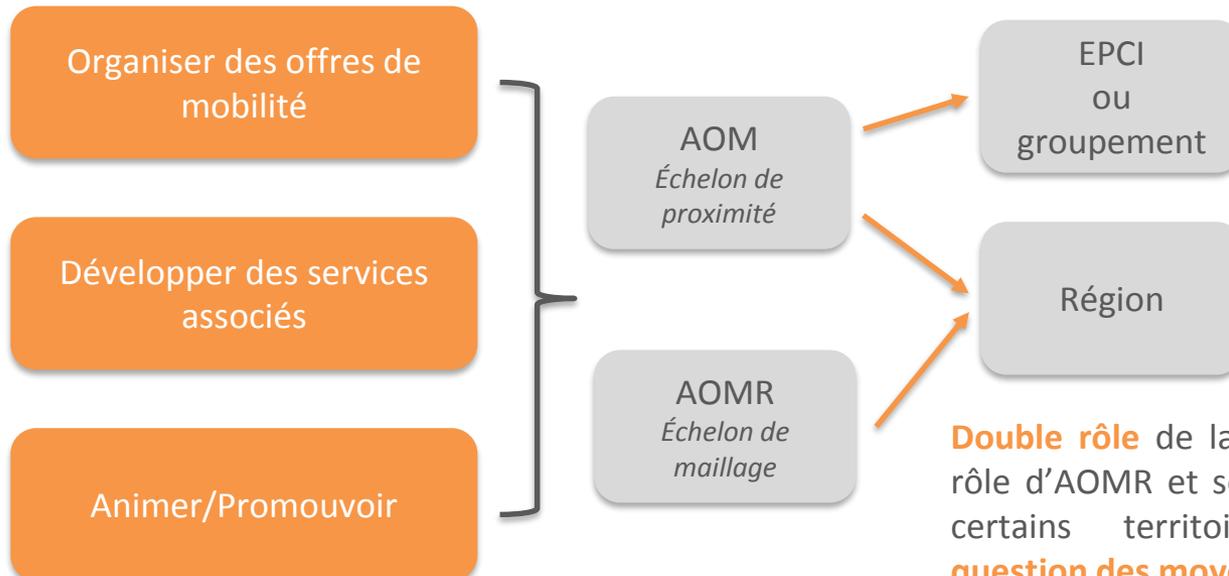
Typologie d'actions à mettre en place

Collectivités compétentes

Pas de modifications prévues par la LOM...



...mais vient bouleverser les autres compétences



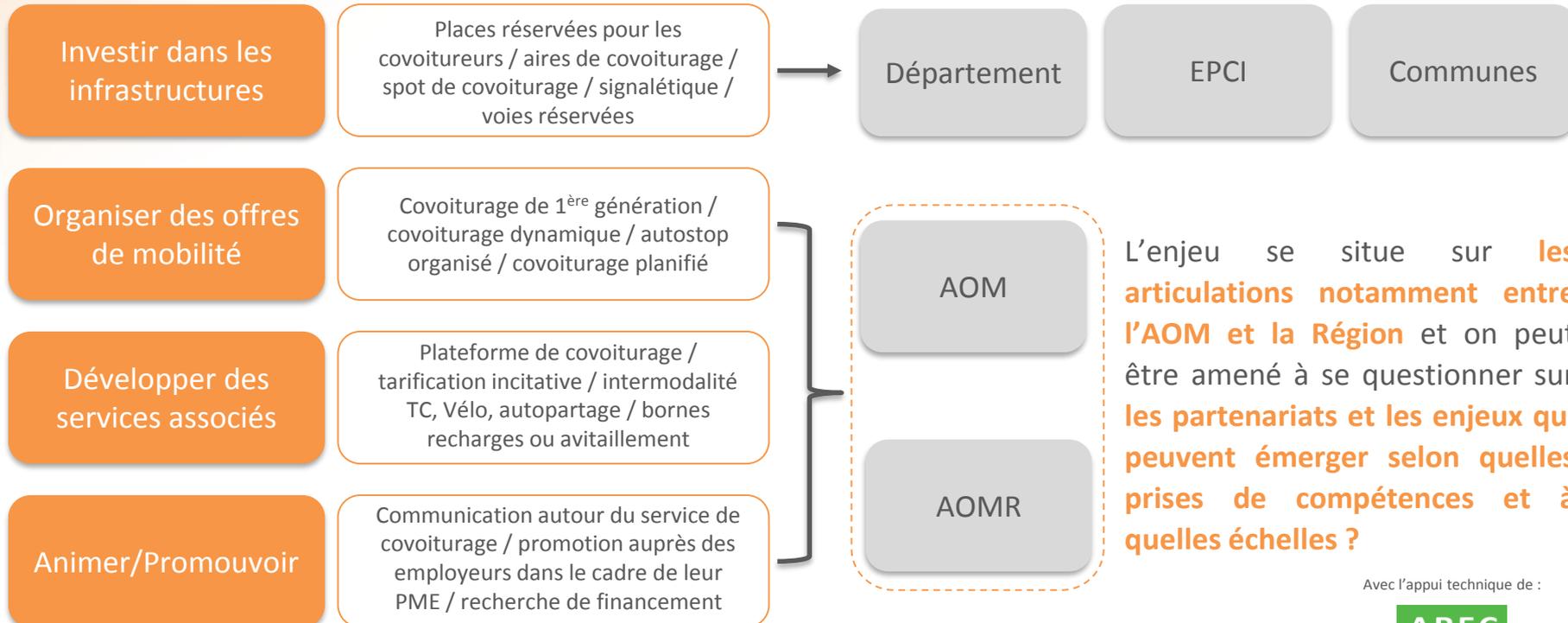
Double rôle de la Région entre son rôle d'AOMR et son rôle d'AOM sur certains territoires, **posant la question des moyens**

Illustration par la mise en place d'un service de covoiturage quotidien

Pourquoi le covoiturage du quotidien ?

Répond à des besoins de flux pendulaires qui dépassent majoritairement le ressort territorial des AOM, et fait se coordonner une diversité d'acteurs, publics ou privés.

Enjeu interterritorial multiscalaire
Enjeu de coordination multi-acteurs
Enjeu d'intermodalité et de complémentarité
Enjeu de solidarité territoriale



Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

Nous illustrons ces enjeux à travers deux mises en situations concrètes

Il est important de rappeler que cela représente deux exemples schématisés et synthétisés et en aucun cas **ne peut représenter la complexité des interactions et des situations qui peuvent exister sur les territoires.**

L'objectif est de **mettre en évidence les relations entre les différents acteurs et les enjeux d'opportunités et de risques** qui peuvent exister et donc **pousser à la réalisation d'un état des lieux pour anticiper la mise en place de partenariat.**

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

AOM

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

Pour commencer celle-ci fait appelle à un opérateur de covoiturage pour proposer une solution.

Avec l'appui technique de :

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

AOM

Déploiement offre covoiturage

Une collaboration se met en place entre les deux acteurs avec l'opportunité de déployer une offre de covoiturage.

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

AOM



Celle-ci peut s'accompagner d'un rapport de dépendance entre l'AOM et l'opérateur, ce dernier devant répondre aux besoins de l'AOM.

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

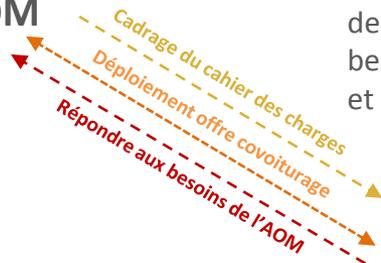
Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

AOM



Quant à l'AOM elle doit bien encadrer le développement du service de l'opérateur pour éviter tout risque d'inadéquation entre les besoins de mobilités des habitants, les autres offres de mobilités, et la solution covoiturage.

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

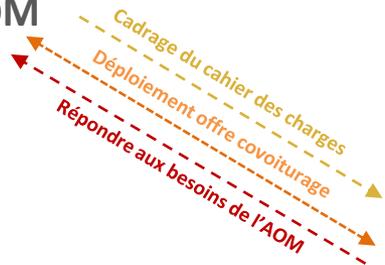
Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

AOM



Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

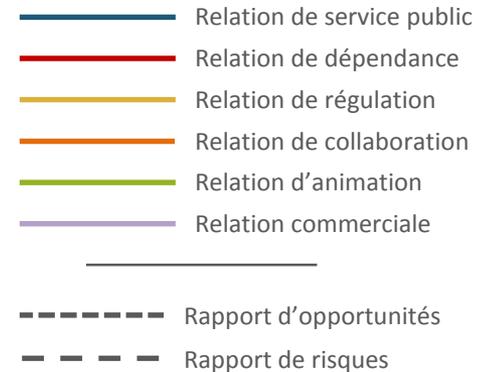
Les usagers

Résidents
 Salariés
 Consommateurs
 Touristes



Tout cela pour répondre aux besoins de déplacements des usagers, pour qui l'opérateur de covoiturage propose une offre commerciale alimentant l'offre multimodale en direction des usagers.

Légende



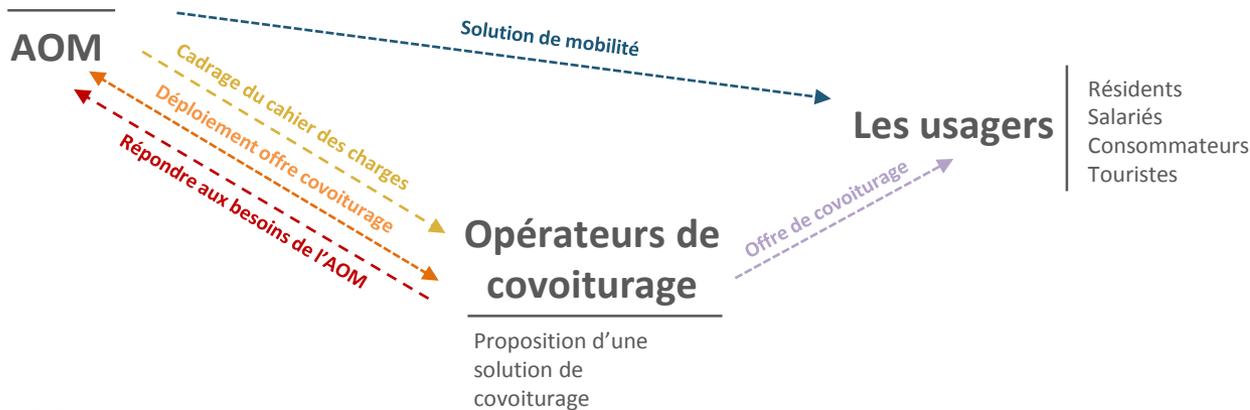
Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

Pour l'AOM, ce nouveau service s'intègre dans son offre de mobilité en tant que service public à destination des usagers, représentant une réelle opportunité.



Légende

- Relation de service public
- Relation de dépendance
- Relation de régulation
- Relation de collaboration
- Relation d'animation
- Relation commerciale
- Rapport d'opportunités
- Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Souhaite proposer une solution de covoiturage via sa compétence mobilité partagée

À contrario dans beaucoup de contractualisation avec des opérateurs de covoiturage, la collectivité fait elle-même la promotion de la solution commerciale, soulevant des questions juridiques de mises en avant de solutions par rapport à d'autres qui peuvent entrer en contradiction avec son rôle de service public.



Légende

- Relation de service public
 - Relation de dépendance
 - Relation de régulation
 - Relation de collaboration
 - Relation d'animation
 - Relation commerciale
-
- - - - - Rapport d'opportunités
 - - - - - Rapport de risques

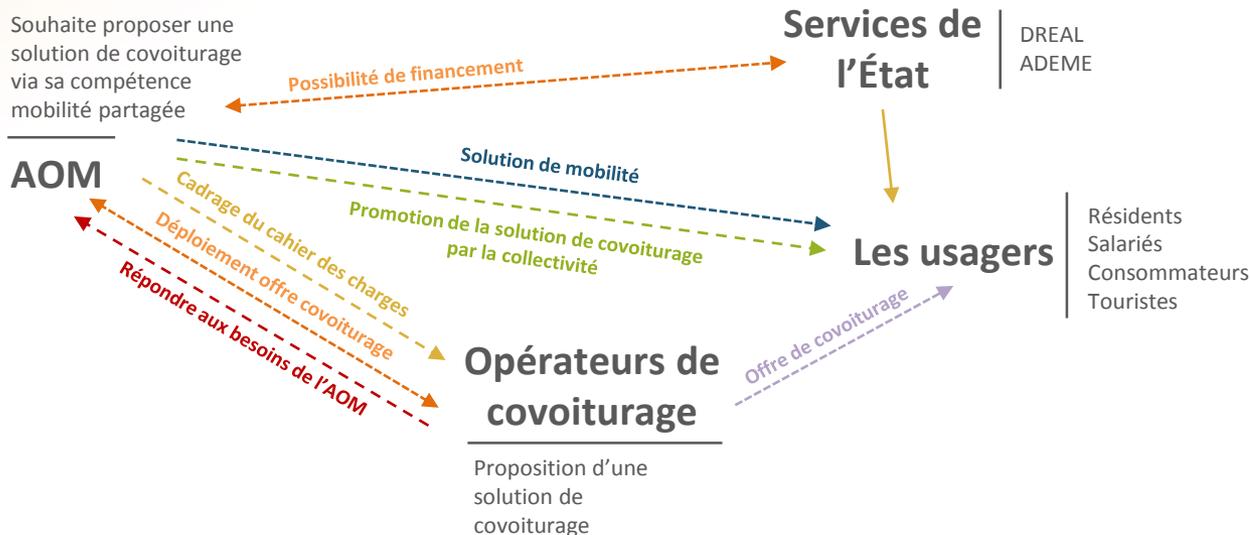
Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

L'AOM entretient également des liens avec les services de l'État, représentant une opportunité de financements pour mettre en place ce service de covoiturage.



Légende

- Relation de service public
- Relation de dépendance
- Relation de régulation
- Relation de collaboration
- Relation d'animation
- Relation commerciale
- Rapport d'opportunités
- Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Compétente en dehors du RT
des AOM et échelon de
maillage (service liO)

AOMR

Et enfin on trouve l'AOMR (la Région), plus en retrait dans ce cas précis, n'ayant pas de lien direct dans la mise en place du service de covoiturage.

Légende

- Relation de service public
- Relation de dépendance
- Relation de régulation
- Relation de collaboration
- Relation d'animation
- Relation commerciale

Souhaite proposer une
solution de covoiturage
via sa compétence
mobilité partagée

AOM

Services de l'État

DREAL
ADEME

Les usagers

Résidents
Salariés
Consommateurs
Touristes

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une
solution de
covoiturage

Possibilité de financement

Solution de mobilité

Promotion de la solution de covoiturage
par la collectivité

Cadrement du cahier des charges

Déploiement offre covoiturage

Répondre aux besoins de l'AOM

Offre de covoiturage

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.

Compétente en dehors du RT
des AOM et échelon de
maillage (service liO)

Cependant la mise en place d'un service de covoiturage territorial, s'il n'est pas réalisé en cohérence avec l'offre TC interurbaine de la Région peut entrainer une concurrence entre TC et covoiturage notamment sur les plus petites lignes liO.

AOMR

Risque de concurrence
covoiturage/TC faute
d'intégration des
systèmes

Souhaite proposer une
solution de covoiturage
via sa compétence
mobilité partagée

Possibilité de financement

Services de
l'État

DREAL
ADEME

AOM

Solution de mobilité

Les usagers

Résidents
Salariés
Consommateurs
Touristes

Promotion de la solution de covoiturage
par la collectivité

**Opérateurs de
covoiturage**

Proposition d'une
solution de
covoiturage

Offre de covoiturage

Cadrage du cahier des charges
Déploiement offre covoiturage
Répondre aux besoins de l'AOM

Légende

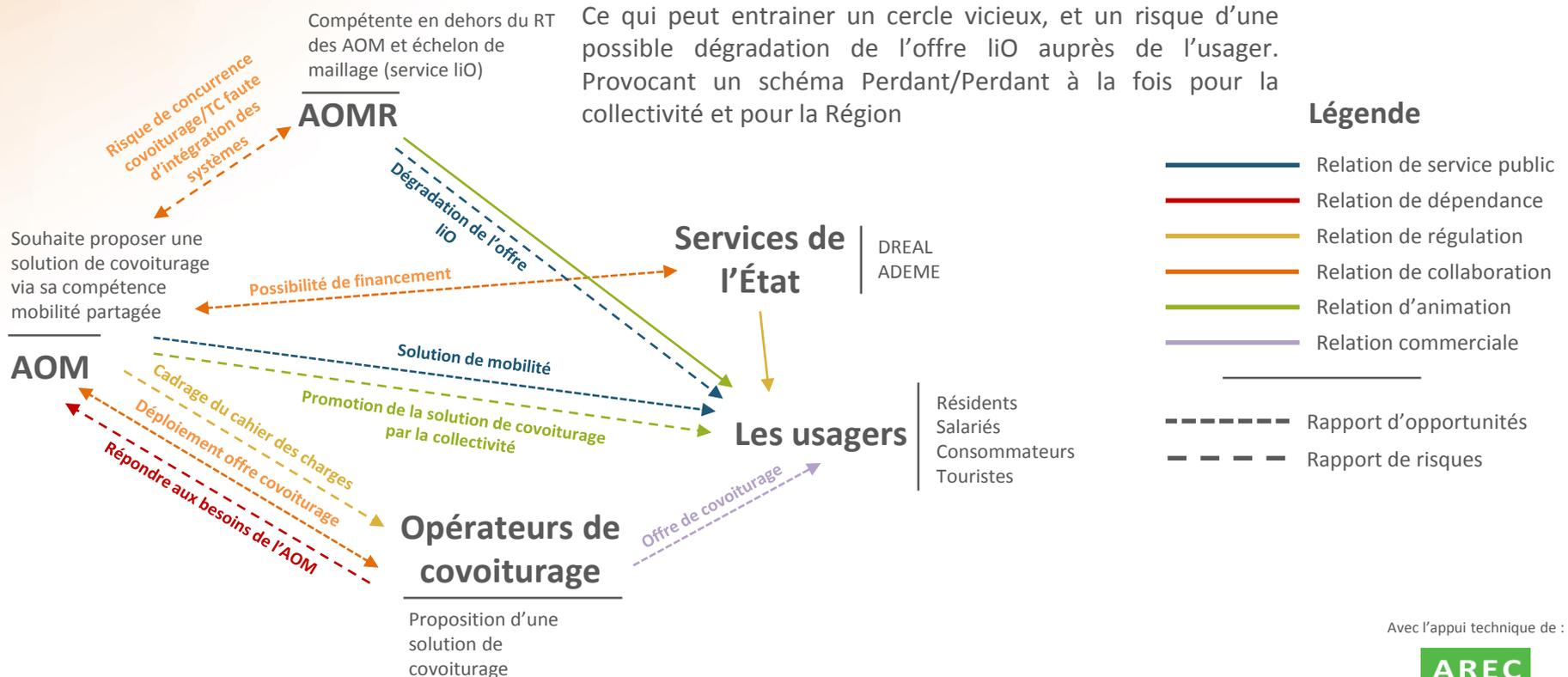
- Relation de service public
- Relation de dépendance
- Relation de régulation
- Relation de collaboration
- Relation d'animation
- Relation commerciale
- - - Rapport d'opportunités
- - - Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

1^{ère} mise en situation

Une collectivité en tant qu'AOM souhaite mettre en place un service de covoiturage sur son territoire.



Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{nde} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

Application de la compétence mobilité partagée à l'échelle d'un territoire en lien avec le service liO

Région (AOM et AOMR)

C'est alors la Région qui fait appel à un opérateur de covoiturage, étant confronté aux mêmes enjeux que l'AOM dans la situation précédente.

Opérateurs de covoiturage

Proposition d'une solution de covoiturage

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{nde} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

Application de la compétence mobilité partagée à l'échelle d'un territoire en lien avec le service liO

**Région
 (AOM et AOMR)**

C'est-à-dire, bien cadrer le cahier des charges pour que l'offre de covoiturage s'intègre dans l'offre régionale. Et pour l'opérateur, toujours l'enjeu de répondre aux besoins de la Région en tant qu'AOM et AOMR.

Cadrage du cahier des charges
 Déploiement offre covoiturage
 Répondre aux besoins de la Région en tant qu'AOM et AOMR

**Opérateurs de
 covoiturage**

Proposition d'une solution de covoiturage

Légende

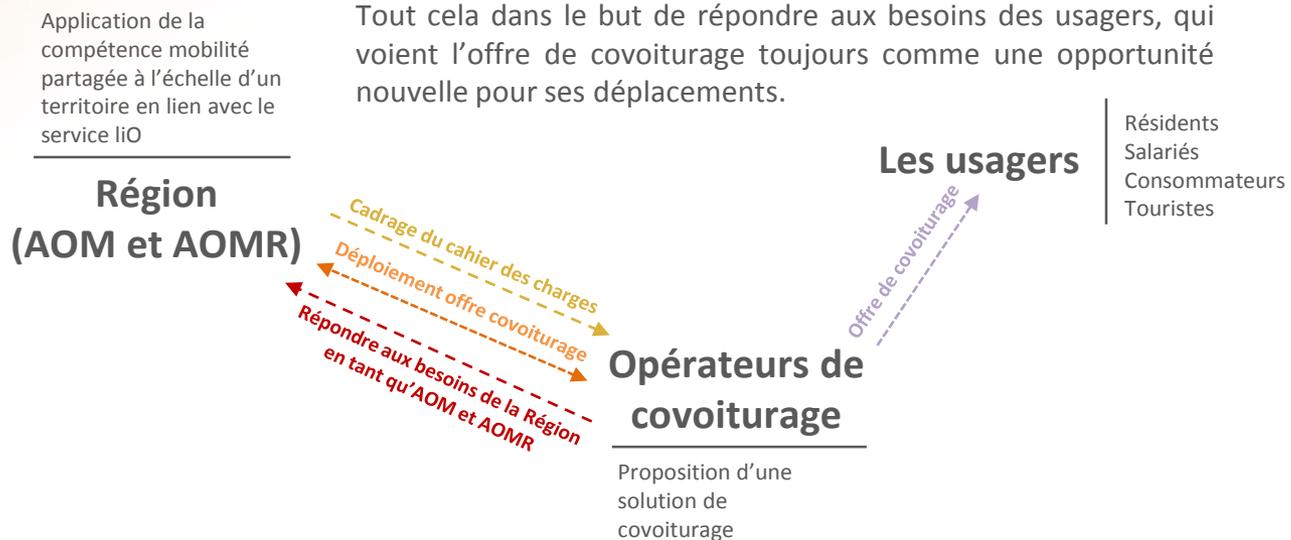
-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{nde} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.



Légende

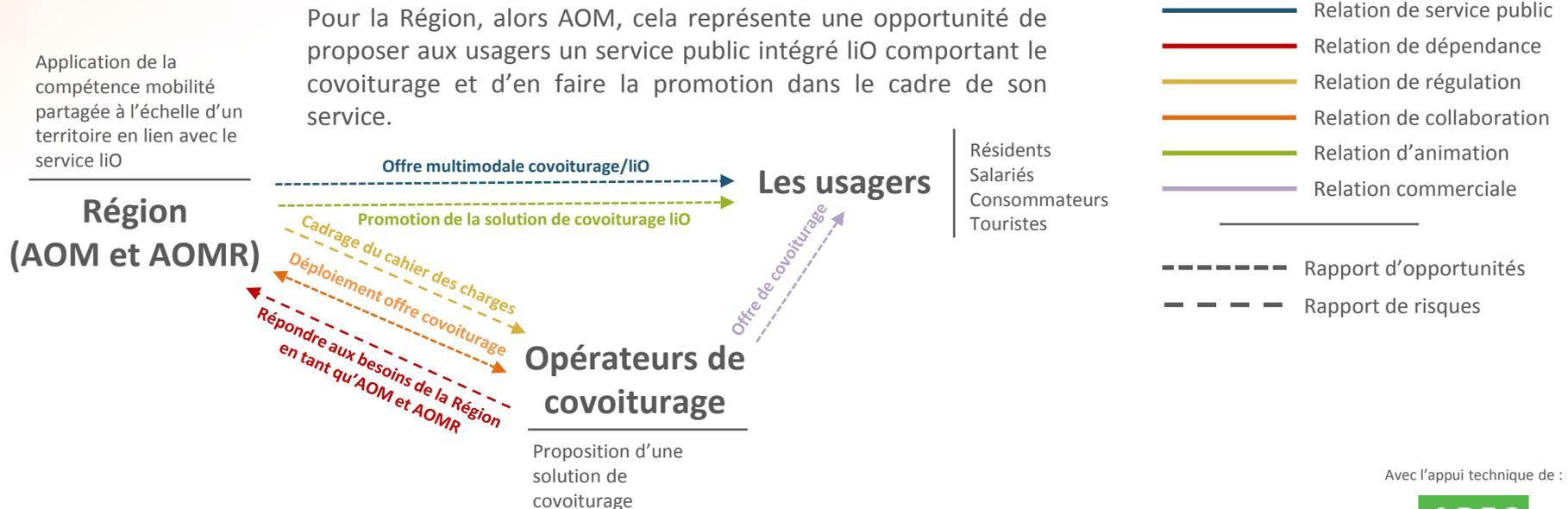
- Relation de service public
- Relation de dépendance
- Relation de régulation
- Relation de collaboration
- Relation d'animation
- Relation commerciale
- Rapport d'opportunités
- Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{de} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

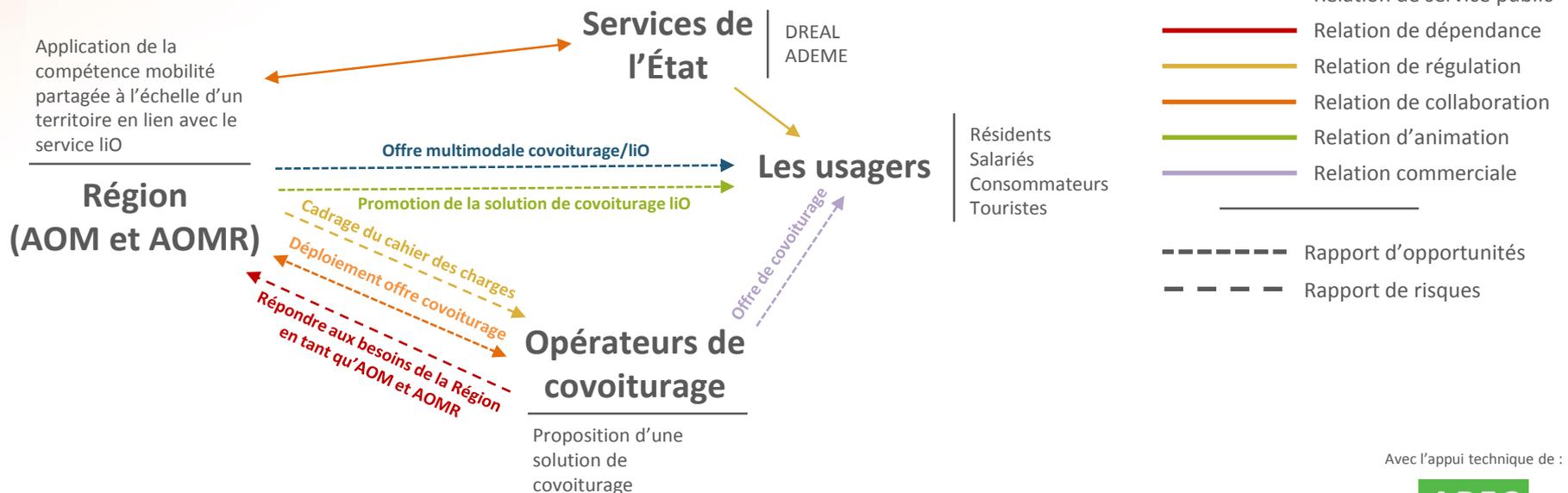


Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{nde} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

Dans cette situation c'est alors la Région qui interagit directement avec les services de l'État.



Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

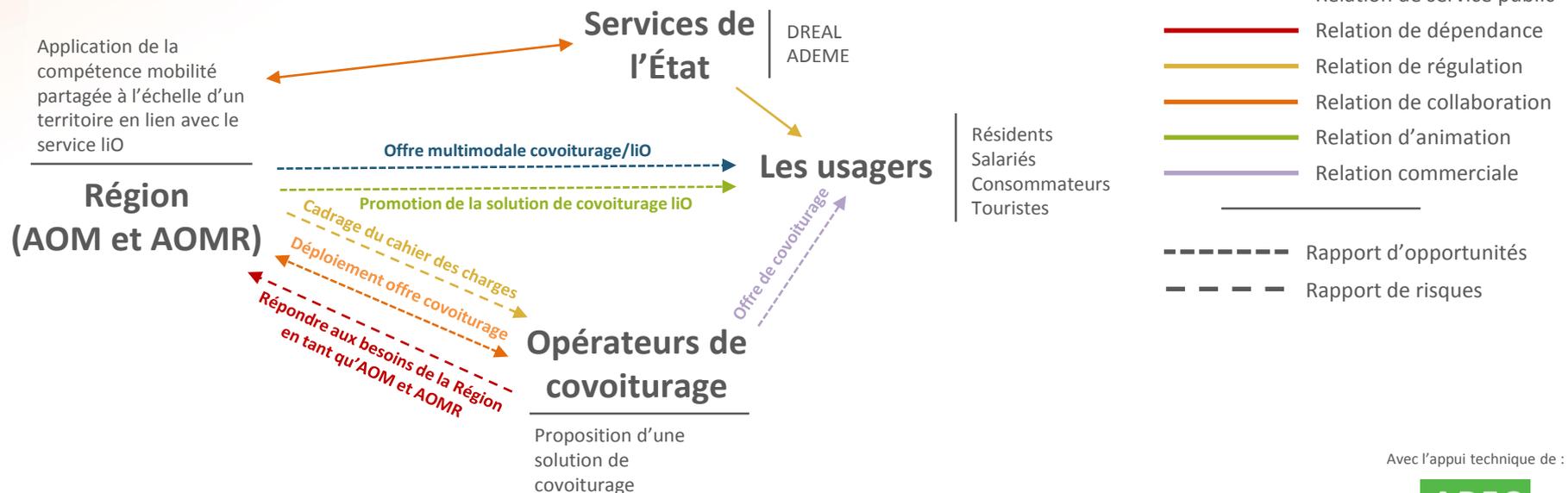
2^{de} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

Pas de prise de compétence
mobilité mais rôle
d'animation et de relai
territorial

EPCI

L'EPCI est alors plus en retrait, du fait qu'il n'exerce pas la compétence covoiturage, cependant il possède un rôle de relai territorial du fait de sa proximité avec les habitants.



Avec l'appui technique de :

Quels partenariats pour quelles situations ?

2^{de} mise en situation

La collectivité ne prend pas la compétence et la Région devient alors AOM et AOMR. En tant qu'AOM sur un territoire, celle-ci souhaite mettre en place un système de covoiturage.

Pas de prise de compétence
mobilité mais rôle
d'animation et de relai
territorial

EPCI

**Services de
l'État**

DREAL
ADEME

Les usagers

Résidents
Salariés
Consommateurs
Touristes

**Opérateurs de
covoiturage**

Proposition d'une
solution de
covoiturage

**Région
(AOM et AOMR)**

Application de la
compétence mobilité
partagée à l'échelle d'un
territoire en lien avec le
service liO

Risque d'inadéquation de
l'offre aux spécificités
territoriales

Répondre aux besoins de la Région
en tant qu'AOM et AOMR

Offre multimodale covoiturage/liO

Promotion de la solution de covoiturage liO

Cadrage du cahier des charges
Déploiement offre covoiturage

Offre de covoiturage

Légende

-  Relation de service public
-  Relation de dépendance
-  Relation de régulation
-  Relation de collaboration
-  Relation d'animation
-  Relation commerciale
-  Rapport d'opportunités
-  Rapport de risques

Avec l'appui technique de :

Quels sont les enjeux soulevés par la mise en place d'un service de covoiturage du quotidien ?

À travers ses illustrations, on voit donc apparaitre des enjeux à la fois pour les collectivités et la Région.

Atouts

Collectivités :

- L'échelon de proximité envers l'utilisateur permettant de sélectionner un service répondant aux spécificités territoriales et aux besoins des habitants.
- Évolution réglementaire qui offre aux collectivités locales la possibilité de se saisir de ces questions de nouvelles mobilités, aux forts enjeux pour les territoires et leurs stratégies.

Région :

- Une vision globale du système de mobilité régionale favorisant l'intermodalité entre le covoiturage et les autres modes de déplacements.
- Des coûts de mise en place bénéficiant des économies d'échelles et la mise en place d'une plateforme facilitée par le seuil critique.

Faiblesses

Collectivités :

- La pratique du covoiturage du quotidien dépasse souvent les limites territoriales des AOM et des intercommunalités.
- Des évolutions réglementaires qui ne s'accompagnent pas de moyens financiers si les collectivités ne prennent pas la compétence TC (VM).

Région :

- Ne pourra pas assurer le financement d'initiatives de covoiturage de la même manière sur tous les territoires (rôle variera entre AOMR et AOM).
- Échelon éloigné des habitants, peut renforcer certaines inégalités territoriales

Opportunités

Collectivités :

- Proposer un service de mobilités partagées répondant à des enjeux sociaux et d'accessibilité sur l'ensemble de son territoire

Région :

- La mise en place d'une plateforme de covoiturage favorisant l'intermodalité avec son service interurbain Lio

Menaces

Collectivités :

- Un manque d'acculturation à la technicité des transports en commun qui peut desservir les collectivités dans leur contractualisation avec un opérateur de covoiturage (paramétrage de la plateforme ne permettant pas une réelle intermodalité covoiturage/TC).
- Coût élevé de chaque covoiturage effectué et ne pouvant pas bénéficier d'effet de mutualisation si la négociation avec l'opérateur se fait à l'échelle d'une multitude d'AOM.

Région :

- Risque de concurrence entre le covoiturage du quotidien et les lignes interurbaines juste à l'équilibre ou peu fréquentées (cercle vicieux).
- Un éclatement de systèmes de covoiturage peut être contreproductif quant à la stratégie régionale et freiner un développement massif de la pratique.

Quels sont les enjeux soulevés par la mise en place d'un service de covoiturage du quotidien ?

Il est essentiel d'être conscient de la **complexité des enjeux, à tous les échelons, et d'y répondre dans une démarche partenariale.**

- L'enquête par questionnaire s'inscrit dans cet objectif **de comprendre où se situeront les enjeux selon les différentes spécificités territoriales afin de nouer des partenariats adaptés.**

Avec l'appui technique de :

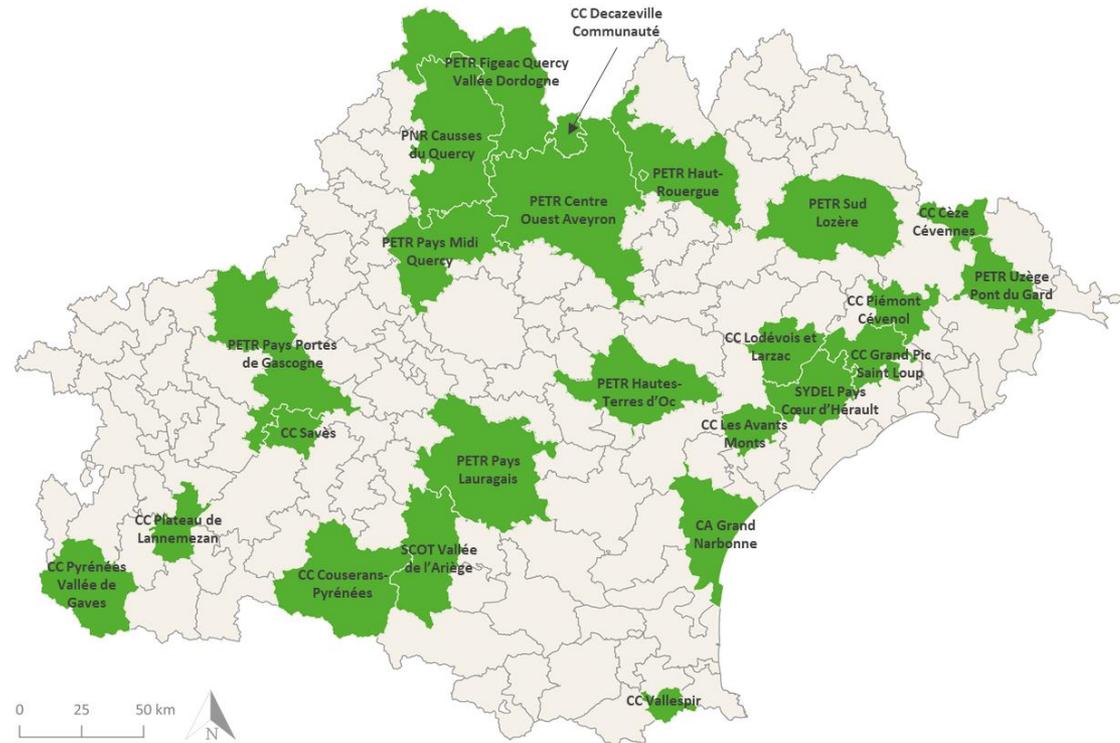
État d'avancement de l'enquête au 05 octobre 2020

Les collectivités répondantes à ce jour

04 septembre 2020 =
 Lancement de l'enquête
 par questionnaire auprès
 des collectivités



Décembre 2020
 Clôture de l'enquête et
 production de l'état des lieux



Avec l'appui technique de :



L'AREC, l'Agence au service
de la transition énergétique des territoires

21 septembre 2020

Questionnaire : État des lieux du niveau de maturité des collectivités en matière de « Mobilités »

Le 24 décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été promulguée, réformant en profondeur le cadre général des politiques de mobilités.

Partant du constat que 80 % du territoire national est non couvert par une autorité effective en matière de mobilité, la loi souhaite doter tous les territoires d'une autorité publique locale en charge de la mobilité, et d'instaurer une coordination/coopération des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants.

Pour cela la LOM, consacre le rôle des collectivités locales dans la mise en place des solutions de mobilités en confortant le couple Région / Intercommunalité.

Afin de mettre en place cette nouvelle organisation territoriale, les Communautés de Communes ont jusqu'au 31/03/2021 au plus tard pour délibérer sur une prise de compétence, devenant ainsi AOM. Le cas échéant c'est la Région qui devient AOM "locale" sur leur territoire au 1er juillet 2021.

Dans ce contexte, la Région a demandé à l'AREC Occitanie, de **réaliser une enquête auprès des collectivités afin d'avoir un état des lieux de leurs actions, politiques et moyens en matière de "Mobilités"**. Celui-ci doit permettre de comprendre sur quels sujets et dans quels contextes pourront s'établir des modalités de partenariat, de coopération et de coordination entre les collectivités et la Région, nécessaires pour répondre aux besoins de mobilité des territoires.

Votre avis est précieux, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour répondre à cette enquête. Temps de réponse estimé : 10 à 15 minutes

Répondre en ligne

Prenez le temps de répondre !

<https://www.arec-occitanie.fr/newsletters.html/457>

Temps d'échanges

Séquence 3 :

Présentation de la démarche concernant les missions de concertations « indicateurs »

Raphaëlle BOUR (docteure en informatique) - Société COADA

1 rue du col de la Brougue, 11500 Quirbajou

06 69 00 46 06 | raphaelle@coada.fr

Avec l'appui technique de :

Enjeux des missions de concertation « indicateurs » pour les projets Nouvelles Mobilités

La méthode mise en œuvre pour ces missions de concertation est la **méthode DEMOS**. Elle a été développée dans le cadre d'une thèse à l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse. Au départ, **cette démarche s'adapte à toute problématique de cartographie de système d'information**. Dans le cadre des missions menées avec l'AREC, **elle vient adresser plus particulièrement la problématique des indicateurs**.

Plusieurs enjeux nécessitent la mise en œuvre d'une telle démarche participative :

- D'une part, **les projets « nouvelles mobilités » font intervenir de nombreux acteurs, ayant des visions plurielles**. En effet, la vision des acteurs locaux n'est pas celle de la Région, ni celle du département ou de l'opérateur participant au projet par exemple.
- Malgré ces points de vue différents, **il est nécessaire de parvenir à un système d'information aligné qui convienne à tous**, et ne vienne pas imposer un point de vue dominant aux autres. Le système d'information doit être le reflet de ces points de vue parfois divergents.
- **Les indicateurs sont un point particulier pour chacun des points de vue**. En effet, selon la vision que les acteurs ont sur un projet, les indicateurs qui leur semblent nécessaires peuvent être différents. La méthode DEMOS répond à cela en proposant de cartographier collectivement un système d'information qui permette de faire émerger les indicateurs de chacun des points de vue, et de s'assurer de leur alignement sur le reste du système d'informations (données, processus, outils, etc.).

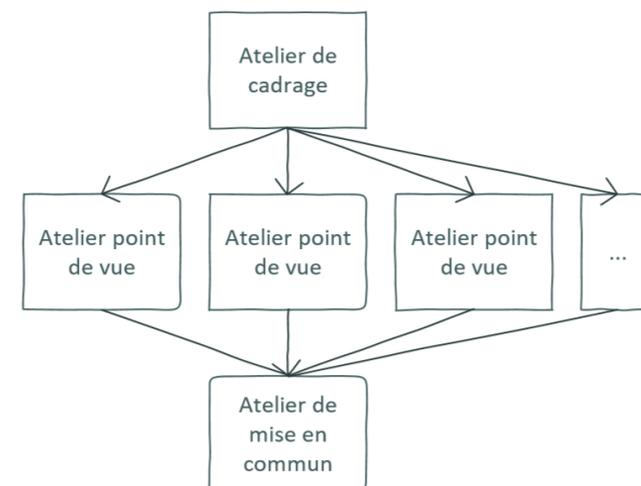
Avec l'appui technique de :

Présentation de la méthode DEMOS

Des ateliers **participatifs**

La méthode DEMOS se décompose en **trois phases**, rythmées par des ateliers participatifs : un atelier de cadrage, puis des ateliers points de vue et enfin, un atelier de mise en commun.

Ces ateliers sont collaboratifs et chacune des personnes présentes participe, au travers de séquences de travail, à la cartographie du système d'information.



➤ Pour une cartographie complète du système d'information :

- **Données** : les informations, connaissances qui s'échangent dans le cadre d'une organisation, et qui seront en partie centralisées dans une base de données.
- **Processus** : processus de travail, décomposés en tâches, et qui font intervenir plusieurs acteurs.
- **Acteurs** : toutes les parties prenantes du projet qui seront amenées à utiliser le système d'information
- **Outils** : outils informatisés (logiciels, bases de données, tableurs) ou non (documents, enquêtes, etc)
- **Indicateurs** : les indicateurs sont des moyens de mesure d'un objectif.

Avec l'appui technique de :

Atelier de cadrage

- Constituer ensemble un cadre et une vision commune pour le projet

Acteurs

Missions

Points de
vue

Ce premier atelier consiste à faire émerger **une vision commune et partagée du projet**.
Chaque acteur peut ensuite se positionner par rapport à ce cadre, en précisant notamment les missions qui lui sont propres.

Dans un dernier temps, **l'atelier permet de faire émerger des points de vue distincts** entre les acteurs du projet.

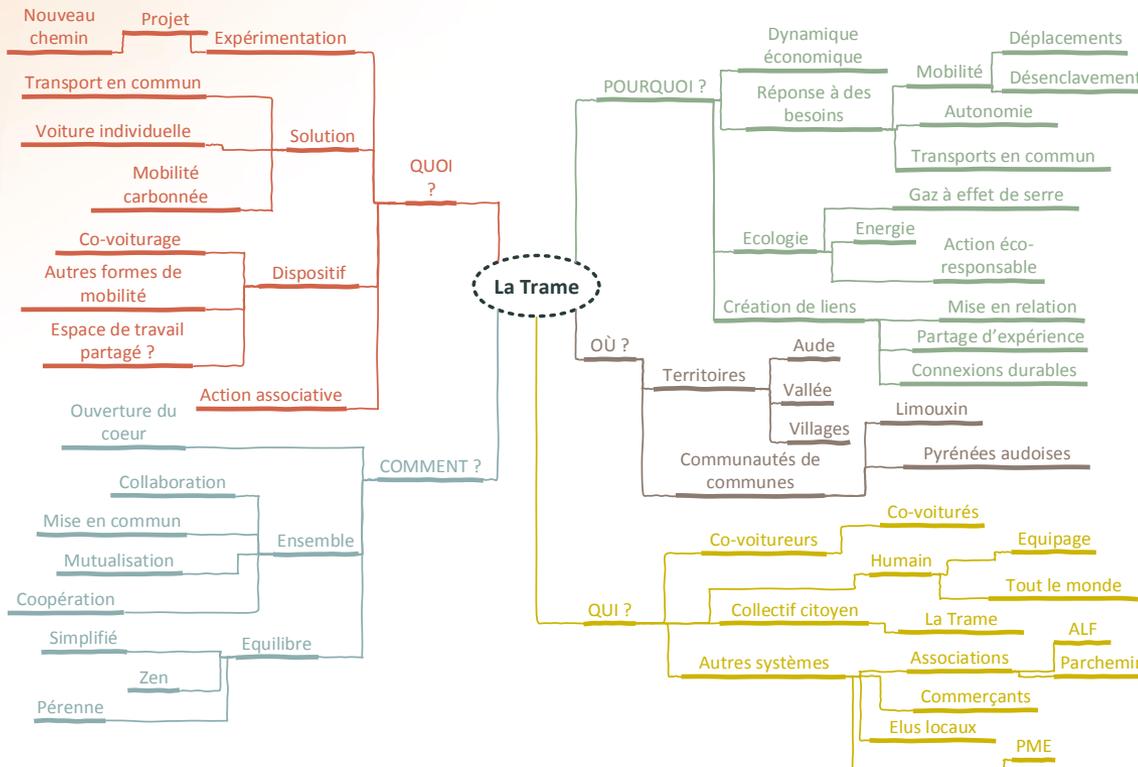
Pour cet atelier, tous les acteurs sont présents. Le livrable est le compte-rendu de l'atelier de cadrage.

Avec l'appui technique de :

Atelier de cadrage

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

Lors de la mission de concertation concernant le projet de covoiturage solidaire dans la Haute Vallée de l'Aude, **la vision commune a été représentée au travers d'une carte conceptuelle.**



Celle-ci a permis que chacun s'exprime sur les contours du projet :

- Qu'est-ce que ce projet de covoiturage ?
- Pourquoi ce service de covoiturage doit être développé ?
- Où se situe ce service de covoiturage ?
- A qui s'adresse-t-il ?
- Comment est proposé ce service ?

Avec l'appui technique de :

Atelier de cadrage

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

Suite à la cartographie de la vision commune sur le projet, **chacun des acteurs présents s'est exprimé quant à ses missions par rapport au service de covoiturage.**



Maintenir le lien
avec les
institutionnels

Faire connaître

Professionaliser
la structure et
faciliter

Jacques - La Trame / Mairie de Quirbajou



Faciliter le
déplacement

Développer
d'autres formes
de mobilité

Informier et faire
comprendre au
grand public

Francine - La Trame / Mairie de St Martin Lys



Communiquer
auprès de tous

Rencontrer les
élus

Créer des
partenariats (ESS,
PME, etc)

Nadine - La Trame / Associations (Parchemin...)



Mettre en
relation (assos,
institutions, etc)

Développer
l'action sur la
vallée de la Sal

Développer le
fonctionnement
interne
(sociocratie)

Jean-Marc - La Trame / Le SouRiant



Mutualiser les
ressources
associatives

Contribuer
personnellement

Partager l'esprit
de La Trame

André - La Trame / Le SouRiant



Transférer un
savoir-faire et des
outils

Partager les
convictions et
informer

Assurer
l'appropriation et
la pérennisation

Béatrice - Fédération EcoSyst'm / Société EcoSyst'm



Partager au-delà
de l'association

Eveiller les
consciences

Créer des liens
(personnes,
communes,
commerces...)

Joëlle - La Trame / Le SouRiant



Soutenir le projet

Suivre et évaluer
le projet

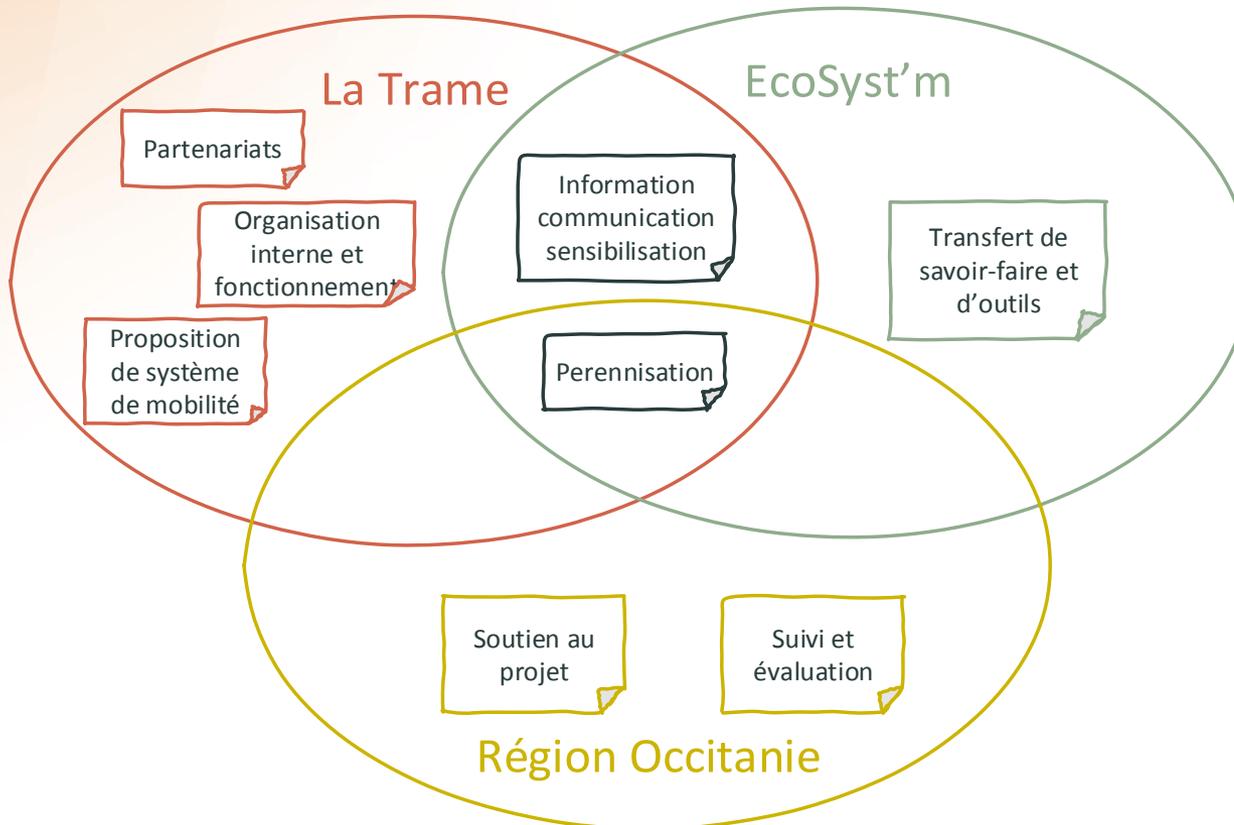
Vérifier la
perennité du
projet

Bertrand - Région Occitanie / Nouvelles mobilités

Avec l'appui technique de :

Atelier de cadrage

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :



Dans un dernier temps, les acteurs, en fonction de ce qu'ils avaient exprimé de leur vision du projet et de leurs missions, **ont été regroupés en point de vue.**

Ces points de vue correspondent à des missions particulières, et se chevauchent parfois.

Avec l'appui technique de :

Ateliers Point de vue

- Modéliser des systèmes d'information par point de vue

Données

Processus

Indicateurs

L'atelier point de vue regroupe les acteurs par point de vue.

Durant l'atelier, les acteurs élaborent **une représentation conceptuelle par point de vue** (données et/ou processus) en s'appuyant sur la vision commune et les missions définies lors de l'atelier précédent.

En cohérence avec cette représentation, ils établissent une **liste des indicateurs souhaités**.

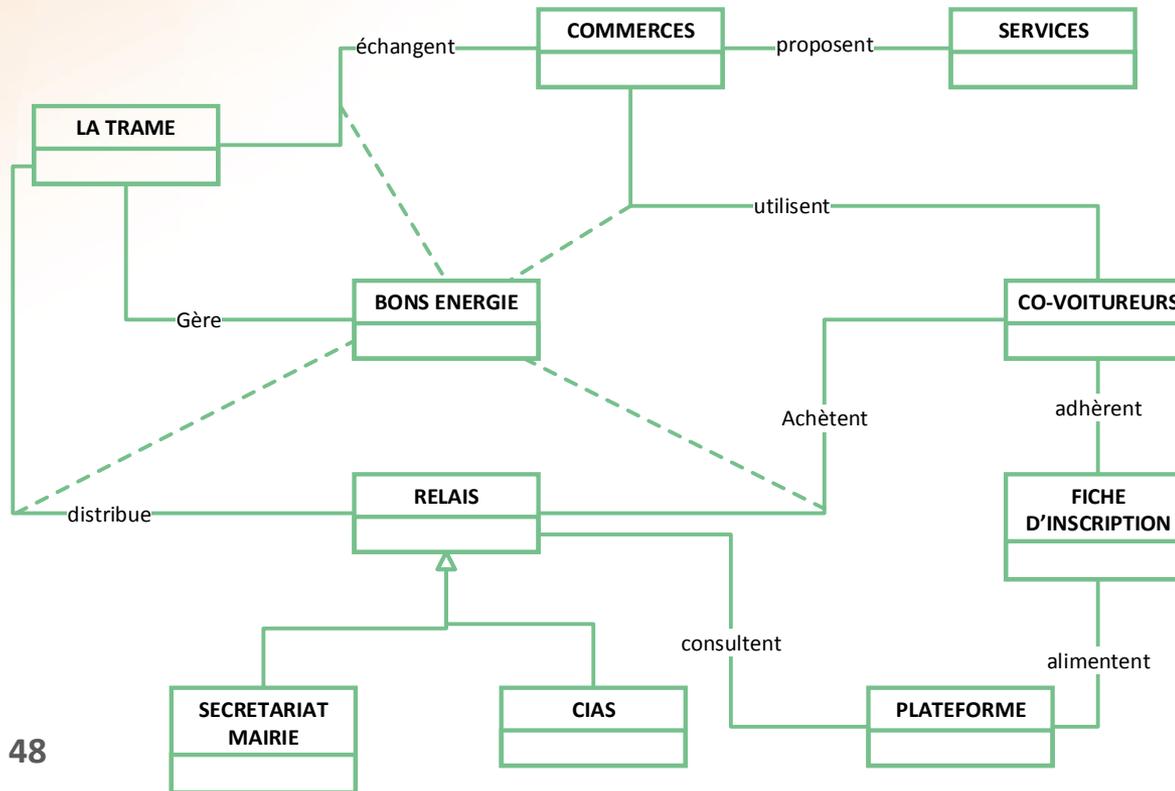
Le livrable de cet atelier est le compte-rendu. Il y en a un par atelier point de vue.

Avec l'appui technique de :

Ateliers Point de vue

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

Lors de la mission de concertation concernant le projet de covoiturage solidaire dans la Haute Vallée de l'Aude, des représentations conceptuelles variées ont été faites. Chaque point de vue s'exprime par rapport à ses missions, **en utilisant son vocabulaire**.



Ici, par exemple, on voit qu'avec l'opérateur (EcoSyst'm), **le modèle conceptuel tournait autour du bon énergie**.

Avec l'appui technique de :

Ateliers Point de vue

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

En tant que La Trame

Je veux connaître le nombre de paiements effectués avec les tickets énergie chez les commerçants partenaires

Afin de connaître les retombées du service sur l'économie locale

En tant que Région/PETR

Je veux savoir si la destination finale des trajets correspond à un arrêt de transport en commun

Afin de voir si l'on répond au besoin du « dernier kilomètre »

Lors de ces ateliers, **les points de vue expriment les indicateurs qui leur semblent nécessaires.**

Ces indicateurs sont décrits sous la forme **d'User Stories.**

Avec l'appui technique de :

Atelier de mise en commun

- Obtenir une cartographie complète et partagée par tous du système d'information

Mise en
commun

Mise en
cohérence

Outils

Après la présentation des différents modèles obtenus lors des ateliers point de vue, les acteurs font un **travail de mise en commun afin de mettre en cohérence les représentations conceptuelles et les processus de travail.**

Ils doivent ensuite définir **les modalités d'organisation** et **les outils nécessaires** afin de répondre aux besoins, en termes d'indicateurs notamment.

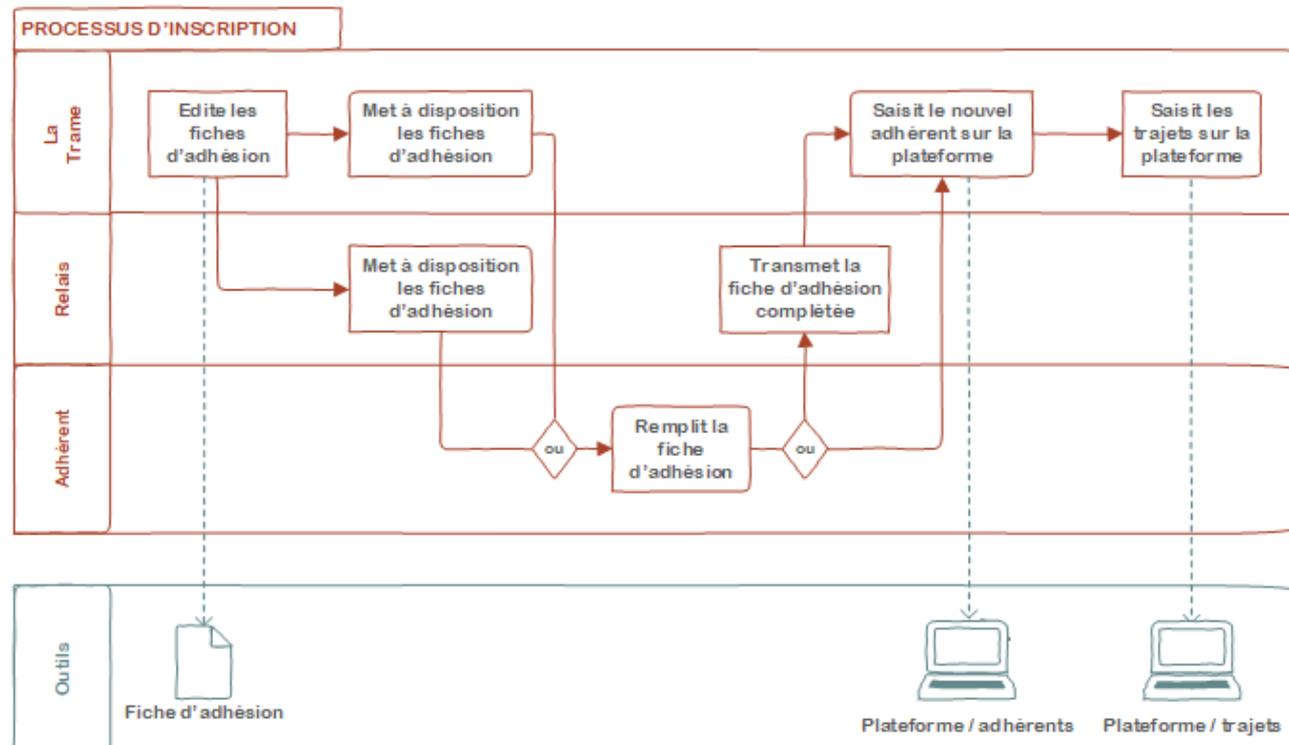
Pour cet atelier, les acteurs sont donc de nouveau tous réunis. L'atelier fait l'objet d'un compte rendu.

Avec l'appui technique de :

Atelier de mise en commun

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

Lors de la mission de concertation concernant le projet de covoiturage solidaire dans la Haute Vallée de l'Aude, nous avons pu par exemple déterminer **l'ensemble des processus de travail à mettre en œuvre pour être en cohérence avec les données identifiées, et les indicateurs souhaités.**



Les tâches du processus sont réparties entre acteurs, et les outils nécessaires aux tâches sont notés sur le bas du schéma.

Avec l'appui technique de :

Atelier de mise en commun

Retour d'expérience du projet de covoiturage en Haute Vallée de l'Aude :

Suite à la cartographie des processus, **on peut vérifier que la liste des indicateurs est en cohérence avec le reste du système.** On coche l'indicateur lorsqu'il est en cohérence, et on note à partir de quel outil il pourra être obtenu.

En tant que **La Trame** ✓

Fiche d'adhésion

Plateforme / adhérents

Je veux avoir des informations sur les adhérents et leurs profils (nombre d'adhérents, âge, localisation, etc)

Afin de savoir qui sont ceux à qui le service de covoiturage bénéficie

En tant que Région/PETR ✓

Plateforme / trajets

Je veux connaître le nombre trajets proposés par EPCI et par semaine

Afin de voir si l'on répond aux besoins des pendulaires (déplacements quotidiens les jours ouvrables)

Avec l'appui technique de :

Note de synthèse

La mission fait bien entendu l'objet d'une **note de synthèse comprenant** :

- Une **cartographie complète élaborée lors des ateliers**, et notamment lors de l'atelier de mise en commun :
 - Indicateurs
 - Modèle de données
 - Modèle de processus
 - Outils du système d'information
- Un **bilan de la mission et des préconisations** :
 - Quelle organisation générale est à prévoir en termes de système d'information ?
 - Quelles sont les opportunités (personnes ressources, outils déjà en place, etc) et quels sont les risques (plateformes des opérateurs à adapter par exemple).
 - Enfin, des points de vigilance sont pointés, afin de s'assurer d'une bonne gestion des risques pour la suite du projet.
- Et une **feuille de route** :
 - Proposition d'une organisation en chantier sur la suite du travail
 - Et du planning correspondant.

Cette note de synthèse fait l'objet d'une présentation.

Avec l'appui technique de :

Temps d'échanges

Merci de votre participation.

Un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail
très prochainement